MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune de LARRAU
3 Etxandiko Bidea
64 560 LARRAU
Tél. : 05 59 28 62 80
Jours et heures d'ouverture : Mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :
https://demat-ampa.fr/

0

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Objet de la consultation :

Aménagement d'une aire de jeux

Date et heure limites de réception des offres :
le 07/12/2026 à 10H00.

MAÎTRISE D'OEUVRE
Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement
Maison des Communes
CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 90 35 61
Fax : 05 59 84 59 47

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme, mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement et tranches

Le présent marché public n'est pas alloti.

Il comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. Celle-ci concerne la démolition et la reconstruction d'une partie du muret.

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre :

1. Pièces relatives aux conditions de participation

a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :

- la capacité économique et financière : les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) ;

- les capacités techniques et professionnelles : certificats de capacité pour travaux similaires sur les 5 dernières années **ET** moyens humains **ET** moyens matériels.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

L'acheteur public n'impose aucune forme de groupement.
En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, et une répartition en nature et en pourcentage ou en montant des prestations exécutées par les membres est demandée.

2. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.

Le cas échéant :

e) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
f) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
g) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
h) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
i) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

B. Pièces de l'offre à remettre :

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif complétés ;
- un mémoire technique comprenant notamment :
 - un dossier permettant d'apprécier les moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation ;
 - une note sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire concernant la réalisation du chantier, notamment : réalisation d'un revêtement en sable stabilisé, pose d'un jeu pour enfants et d'un sol amortissant, plantation d'arbres et de plantes vivaces, réalisation d'un muret en pierres, réalisation d'un garde-corps ;
 - des fiches techniques des principales fournitures, notamment les suivantes : sable stabilisé, sol amortissant alvéolaire enherbé, mobiliers et jeu pour enfants, plantes (pépinière), garde-corps.
- Une note précisant les mesures proposées pour réduire l'impact environnemental du chantier.

NB : le Plan de prévention est intégré au dossier de consultation des entreprises pour information. Les candidats n'ont pas à le compléter ni à le retourner avec leur offre. Seul le titulaire du marché public devra le compléter.

II. Variantes

A. Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des variantes, c'est-à-dire des solutions modifiant les spécifications techniques de l'offre de base définies dans le présent dossier de consultation et non prévues par l'acheteur.

Toutefois, ils ont l'obligation de remettre en accompagnement une offre correspondant aux prescriptions du présent dossier de consultation. La variante devra être présentée sous la forme d'une offre complète, distincte de l'offre de base, accompagnée notamment d'un détail de prix similaire à celui sollicité pour l'offre de base (DQE et BPU) et de tout document technique utile à l'appréciation de la variante. Le soumissionnaire devra identifier chaque document sur les pages de gardes en indiquant « variante » ou « offre de base ».

A défaut, le soumissionnaire verrait la totalité de ses propositions écartée pour irrégularité.

Dans tous les cas, les variantes proposées devront au minimum se conformer aux prescriptions de la solution de base telle que prévue dans le dossier de consultation. Elles ne pourront qu'apporter une amélioration à cette solution de base.

4. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique :

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...) :

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :
- « Copie de sauvegarde » ;
- L'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- Le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers (moyens, compétences et -ou références) remis par le candidat.

En présence de variantes, y compris sollicitées par l'acheteur, celui-ci se réserve le droit d'écarter toutes les solutions de base ou toutes les variantes avant d'effectuer une analyse complète et finalisée.

Si des variantes sont admises, remises et retenues pour analyse, l'analyse des offres se fait directement entre toutes les propositions remises (offres de base et variantes) sur les critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- Le prix des prestations au vu du détail quantitatif estimatif : 60 % ;
- La valeur technique des prestations : 30 %, appréciée au vu :
 - Des moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux : 10 % ;
 - De la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux, tel que demandé à l'article 3.I.B. : 10 % ;
 - Des fiches techniques des principales fournitures : celles demandées à l'article 3.I.B. : 10 %.
- La performance environnementale : 10 %, jugée sur la base des mesures proposées pour la réduction de l'impact environnemental du chantier.

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec le ou les soumissionnaire(s) ayant présenté les trois meilleures offres. Il n'est alors pas tenu d'en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au bordereau des prix unitaires, au détail quantitatif estimatif ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.